



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le lundi 15 avril 2019

## 74<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DES CAMPS DE CONCENTRATION

Comme chaque année, le dernier dimanche d'avril est consacré à la journée du souvenir des victimes et héros de la déportation.

Elle a été instaurée par la loi du 14 avril 1954 sur proposition du sénateur Edmond Michelet, qui faisait partie du réseau de résistance Combat et fut lui-même déporté à Dachau.

La tragédie des camps de concentration nazis et le courage de ceux qui ont lutté pour la sauvegarde et la dignité humaine doivent rester présents dans les mémoires.

Cette année, nous commémorons le 74<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration.

**Bernard Moraine**, maire de Joigny, **Claude Josselin**, adjoint au maire délégué aux associations patriotiques, correspondant défense, **Jean-Louis Monet**, président de l'association Fondation pour la Mémoire de la Déportation ont le plaisir de vous inviter aux cérémonies organisées à l'occasion de [la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, le dimanche 28 avril 2019.](#)

**À 9h15**, un hommage sera rendu aux résistants joviniens morts en déportation. Rendez-vous à l'angle de la rue de la Baignade et de l'avenue Roger Varrey puis à l'angle de la rue d'Epizy et de la rue Irène Chiot :

- Roger Varrey (1923-1944, tué à Gusen) ;
- Jean Hémerly (1900-1945, tué à Mauthausen) ;
- Irène Chiot (1898-1945, tuée à Bergen-Belsen).

L'office religieux sera célébré en l'église Saint-Jean à 10h30 et à 12h aura lieu une cérémonie du souvenir au monument aux morts, place du 11 novembre.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité dans la salle du groupe scolaire Albert Garnier.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – [audrey.korum@ville-joigny.fr](mailto:audrey.korum@ville-joigny.fr)

Mairie de Joigny - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

[www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)